

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2025

PRESIDENT : AUBERT CATHERINE

SECRETAIRE : REVEL-BRÉE FLORENCE

PRESENTS :

MME AUBERT CATHERINE - M DELVAL GILLES - MME SASSIER SYLVIE - M NOLIUS YVAN – MME GODARD CATHERINE - MME REVEL-BRÉE FLORENCE – MME LASNE NICOLE – MME LORILLU MAUD - MME DUCHATELIER JACQUELINE - M THORAVAL THIERRY - MME MARTIN LAURENCE - M URVOY ÉRIC - M TERNISIEN FRANCK - M FAULIN GUILLAUME - M DESVAGERS PHILIPPE - MME CORDON MARINA

EXCUSES SANS POUVOIR : M LEHOUX QUENTIN

DATE DE CONVOCAION : 07 JANVIER 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES
DELIBERATIONS : 16 JANVIER 2025

Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

Madame REVEL-BRÉE Florence est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Présentation du PLUI-HM par les services de Caen la mer
- Adoption du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 02/12/2024
- FINANCES
RAPPORTEUR : CATHERINE AUBERT
 - Solidarité avec la population de Mayotte
- URBANISME/TRAVAUX
RAPPORTEUR : GILLES DELVAL
 - École élémentaire Pierre Mendès France - Rénovation d'un des deux sanitaires - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR)
- PERSONNEL
RAPPORTEUR : CATHERINE AUBERT
 - Modification du tableau des effectifs
- Questions diverses.

Madame le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l’ajout d’un point supplémentaire à l’ordre du jour portant sur l’annulation de la délibération n°D.2024/74 du 02/12/2024 ayant pour objet l’autorisation d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 en raison d’une erreur dans les montants à délibérer. Une nouvelle délibération doit donc être prise.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du PLUI-HM par les services de Caen la mer
2. Adoption du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 02/12/2024

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 02 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Rapporteur : Catherine AUBERT

3. Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Cuverville tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Cuverville contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 200 € à la Protection Civile – Tour ESSOR – 14 rue Scandicci – 93500- PANTIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 1 abstention :

- **Approuve** ce soutien à la population de Mayotte ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

URBANISME/TRAVAUX

Rapporteur : Gilles DELVAL

4. École élémentaire Pierre Mendès France - Rénovation d'un des deux sanitaires - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR)

En raison de leur vétusté, la rénovation complète des sanitaires de l'école élémentaire est aujourd'hui indispensable (remplacement des cuvettes, des urinoirs, des éviers et des menuiseries, isolation murs/sol, remise en peinture, ...).

Néanmoins, au vu du coût relativement élevé du projet, il est proposé de procéder en deux temps : la rénovation du bloc principal en 2025 (6 toilettes dont 1 PMR et 4 urinoirs) et celle du second bloc, plus petit, en 2026.

Pour 2025, le coût des travaux est estimé entre 47 500 € HT (57 000 € TTC) et 54 375 € HT (65 250 € TTC).

Suite à l'exposé de Monsieur Gilles DELVAL, Adjoint en charge des travaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès de Monsieur le Préfet du Calvados dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation des travaux définis ci-dessus.
- **Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à établir le dossier de demande de subvention correspondant.

Considérant que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat.

Monsieur DELVAL indique que le second bloc devrait être rénové en 2026.

PERSONNEL

Rapporteur : Catherine AUBERT

5. Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Deux décrets parus en 2018 ont élargi les perspectives d'évolution des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). En effet, ils ont désormais la possibilité, sous certaines conditions d'ancienneté, d'accéder au cadre d'emploi des agents de maîtrise par la voie de la promotion interne.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L332-14 et L332-8 ;

Vu l'avis favorable rendus par la commission « promotion interne » du Centre de Gestion du Calvados de la catégorie C le 13/06/2024 ;

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Créé**, à compter du 1^{er} février 2025, deux postes sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise : un poste n°33 à 28/35^{ème} et un poste n°34 à 26.25/35^{ème} ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération,
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

FINANCES

Rapporteur : Florence REVEL-BREE

6. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

Vu l'article L232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025,

Vu la délibération n°D.2024/74 du 02/12/2024,

Considérant qu'à la demande du Service de Gestion Comptable de Caen, il convient de modifier cette délibération,

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Annule** la délibération n°D.2024/74 du 02/12/2024,
- **Autorise** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 (Décisions modificatives incluses), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Article– Libellé	Crédits ouverts en 2024	Montant autorisé avant le vote du B.P. 2025
203 – Frais études recherche et développement	29 125.00 €	7 281.25 €
2041412 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	4 100.00 €	1 025.00 €
2131- Constructions bâtiments publics	184 720.76 €	46 180.19 €
21538- Autres réseaux	12 000.00 €	3 000.00 €
2183- Matériel Informatique	8 650.00 €	2 162.50 €
2184- Matériel de bureau et mobilier	1 500.00 €	375.00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	9 450.00 €	2 362.50 €
2328 – Autres immobilisations corporelles en cours	4 000.00 €	1 000.00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	253 545.76 €	63 386.44 €

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

- Madame le Maire :
 - Création d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire de Caen la mer à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
 - Populations de référence suite au recensement réalisé en 2023.
- Monsieur Gilles DELVAL :
 - Rétrocession des lotissements Le Petit Bois et Le Clos des Prés : approbation par le Bureau communautaire du 12 décembre 2024 ;

- Le Clos Cuvervilla : organisation d'une réunion avec Francelot le 21 janvier prochain suite à l'envoi d'une nouvelle esquisse ;
- Point sur la rénovation de la Maison des associations. Le projet a pris du retard car suite à l'issue de la procédure de consultation des entreprises, 3 lots ont été déclarés infructueux. Il a dû falloir reconsulter.
- Dates à retenir :
 - **Prochaines commissions « Finances » :**
 - Jeudi 6 février 2025 - 18h30 : Examen des demandes de subventions des associations cuvervillaises et extérieures. **ATTENTION : commission avancée au mercredi 5 février – 18h30**
 - Mardi 11 **ou** jeudi 13 mars 2025 à 18h : Présentation du BP 2025, voté le 01/04/2025
 - **Prochains Conseil Municipaux :**
 - Lundi 03/02 – 18h30
 - Lundi 03/03 – 18h30
 - **Mardi 01/04 – 18h00** (Vote du BP2025)
 - Lundi 05/05 – 18h30
 - Lundi 02/06 – 18h30
 - Lundi 07/07 – 18h30
 - Cérémonie des vœux aux personnels : Vendredi 17 janvier 2025 – 18h30 – Salle des fêtes et de la culture « J.JAMET »
 - Galette des rois aux aînés : Samedi 18 janvier 2025 – 15h00 – Salle des fêtes et de la culture « J.JAMET »

Fin de séance : 20h38

La secrétaire de séance



Florence REVEL-BRÉE

Le Maire,

Présidente de séance



Catherine AUBERT